

L'an deux mil seize, le douze septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SABIN, Maire.

Date de convocation : 6 septembre 2016

	EMARGEMENTS PRESENCE	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS NON EXCUSES
SABIN Jacques			
BUCHOT André			
FRÉTIGNÉ Cécile			
CORNILLE Alain			
CHAMPIOT Daniel			
BERTHELOT Annie			
FORET Jeannine			
MONTAUBAN Éric			
LAINÉ Guillaume			
BOUTRUCHE Alexia			
LOZANO Nathalie			
GABILLARD Arnaud			
LANDAIS Jonathan			
MEIGNAN Élodie			

Mme FRÉTIGNÉ a été élue secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- Convention de concession d'un bâtiment de plein air avec le comité d'animation
- Convention de partenariat avec le SFEGM (borne véhicule électrique)
- Consultation effacement de réseaux
- Consultation enseigne pour bâtiments communaux
- Questions diverses.

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2016**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 4 juillet 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

# CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

## 2 – CONVENTION DE CONCESSION D'UN BÂTIMENT DE PLEIN AIR AVEC LE COMITÉ D'ANIMATION

*DCM N° 2016-042*

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de concession d'un bâtiment de plein air entre la commune de Villiers Charlemagne et l'association du Comité d'Animation de Villiers Charlemagne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** la convention de concession du bâtiment de plein air au Comité d'Animation de Villiers Charlemagne, à compter du 12 septembre 2016 ;
- **Autorise** le Maire à signer la dite convention.

## 3 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDEGM – Borne véhicule électrique

*DCM N° 2016-043*

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre la commune de Villiers Charlemagne et le Syndicat Départemental pour l'Électricité et le Gaz de la Mayenne (SDEGM) au titre de l'implantation et du raccordement d'une infrastructure de recharge publique pour véhicule électrique de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Demande** à revoir la proposition d'emplacement de la borne ;
- **Valide** la convention de partenariat ;
- **Autorise** le Maire signer ladite convention.

## 4 – CONSULTATION EFFACEMENT DE RÉSEAUX

*DCM N° 2016-044*

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation d'effacement des réseaux Orange rue des Plantes.

Entreprises consultées	Offre de prix - TTC
SPIE	9 522.00 €
ERS	7 917.00 €
EIFFAGE	N'ont pas répondu

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ERS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** de retenir l'entreprise ERS pour les travaux d'effacement des réseaux Orange – rue des Plantes ;
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire précise par ailleurs, que les services techniques de la Communauté de Communes du Pays de MESLAY GREZ ont été sollicités pour l'élaboration du projet d'aménagement de la voirie de la rue des Plantes.

## 5 – CONSULTATION ENSEIGNES POUR BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe que l'entreprise n'a pas répondu, ce dossier sera revu lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

**6 – TAXE D'AMÉNAGEMENT – EXONÉRATION FACULTATIVE****DCM N° 2016-045**

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement a été instituée le 1<sup>er</sup> janvier 2012 sur le territoire de la commune, par délibération du 7 novembre 2011 et reconduite pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le taux est de 1,2% pour l'ensemble du territoire de la commune, sauf pour les secteurs UE et UEa (zone d'activités) où le taux est de 1%. Pour ce secteur de la zone d'activité, la taxe d'aménagement est reversée à la communauté de communes suivant les modalités de la convention du 6 juillet 2012.

Monsieur le Maire rappelle également que les abris de jardin soumis à déclaration préalable sont exonérés de cette taxe, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Enfin, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article 104 de la loi de finances pour 2016 – article L.331-9 du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent exonérer, sur délibération, de la taxe d'aménagement, en tout ou partie, les maisons de santé mentionnées à l'article L.6323-3 du code de la santé publique, pour les communes maîtres d'ouvrage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'exonérer en totalité, comme le prévoit l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, les maisons de santé mentionnées à l'article L.6323-3 du code de la santé publique, pour les commune maîtres d'ouvrage, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**7 – REPRISE DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL****DCM N° 2016-046**

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de reprise de concessions en mauvais état et en état d'abandon a été engagée dans le cimetière communal le 6 avril 2012 pour 70 concessions.

L'aspect d'abandon a été reconnu pour ces dernières et la publicité a été largement effectuée et notamment par des plaquettes apposées sur ces concessions indiquant à tout public qu'elles faisaient l'objet d'une procédure de reprise.

Des familles se sont fait connaître et ont demandé l'arrêt de la procédure en justifiant de leur qualité de descendants des concessionnaires et en s'engageant à remettre en état les concessions.

Ces familles ont procédé ensuite à des travaux de restauration et un constat d'entretien a été dressé contradictoirement.

Le 12 septembre 2016, à 16h00, un nouveau procès-verbal a été rédigé pour les **42** concessions ayant conservé l'aspect d'abandon.

Toutes les conditions requises en pareil cas, prévues par les lois et règlements, ont été rigoureusement respectées.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reprise de ces 42 concessions dont la liste est présentée.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, **décide** :

- Que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste ci-dessous sont reprises par la commune ;
- Qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise ;
- Que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.

# CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

Numéro De quartier	Numéro D'Emplacement	Sépulture de	Numéro De quartier	Numéro D'Emplacement	Sépulture de
A	84	?	F	5	
A	88	Landais	F	6	
B	41	?	F	7	
B	76	Famille Cosnard	F	8	
B	77	Famille Remo-Colet	F	9	
B	84	Famille Gohier-Vannier	F	10	
B	86	Famille Pichon-Gaultier	F	11	
B	89	Auguste Sauvage	F	11a	
B	142	Bretonnière	F	14	
C	29	Gohier	F	15	
C	58	Julien Picquet	F	22	
E	62	Bretonnière	F	24	
E	64	Famille Landais-Gilet	F	25	
E	103	?	F	32	
E	104	?	F	35	
E	105	?	F	37	
F	1	?	F	38	
F	1a	?	F	39	
F	1b	?	F	40	
F	1c	?	F	44	
F	4	?	F	46	

## 8 – STATIONNEMENT D'UN BATEAU LOGEMENT

*DCM N° 2016-047*

Monsieur le Maire présente la demande de M. MADIOT Wilfrid relatif au stationnement de son bateau sur la Mayenne, le long de son terrain au lotissement des Jardins.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Émet** un avis favorable au stationnement du bateau de M. MADIOT Wilfrid et précise que la commune n'envisage pas de raccorder ce lotissement des jardins aux réseaux d'eau et d'électricité.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**La séance est levée à 23H45**

## FEUILLET DE CLOTURE

Liste des délibérations :

2016-042	Convention de concession d'un bâtiment de plein air avec le comité d'animation
2016-043	Convention de partenariat avec le SDEGM (borne véhicule électrique)
2016-044	Consultation effacement de réseaux
2016-045	Taxe d'aménagement – exonération facultative
2016-046	Reprise de concession dans le cimetière communal
2016-047	Stationnement d'un bateau de navigation

SABIN Jacques		MONTAUBAN Éric	
BUCHOT André		LAINÉ Guillaume	
FRÉTIGNÉ Cécile		BOUTRUCHE Alexia	
CORNILLE Alain		LOZANO Nathalie	
CHAMPIOT Daniel		GABILLARD Aranud	

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

BERTHELOT Annie		LANDAIS Jonathan	
FORET Jeannine		MEIGNAN Élodie	